

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LITTORAL

ANNUAL REPORT

2023-2024



Centre
de services scolaire
du Littoral

Québec 

MESSAGE FROM GENERAL ADMINISTRATION



Dear members of the Centre de services scolaire du Littoral community,

It is with great pride that we present our **2023-2024 Annual Report**. This year has been marked by significant achievements and notable progress, all made possible by our collective commitment to our core values: collaboration, engagement and innovation.

Collaboration: Together, we have strengthened our ties and worked hand in hand to create an inclusive and stimulating educational environment. Our partnerships with families, teachers and community members have been essential to providing our students with the best learning opportunities. Membership in the CAR Movement allowed us to strengthen the culture of collaboration, educational leadership and collective expertise for the benefit of our students' success.

Engagement: Our dedication to educational excellence has never been stronger. Every member of our team has demonstrated an unwavering commitment to supporting our students in their academic and personal journeys. We have put in place initiatives to encourage student retention and promote the well-being of all, including unparalleled support for sports activities.

Innovation: In an ever-changing world, we have embraced innovation to meet contemporary challenges. Our innovative educational practices and the integration of cutting-edge technologies into our teaching practices have helped prepare our students for the demands of the future.

We would like to extend our warmest thanks to all those who have contributed to these successes. Your support and collaboration are key to our collective success. Together, let's continue to build a promising future for our students and our communities on the Lower North Shore and Anticosti Island.

With gratitude and determination,

Marc-André Masse
Administrator

Table of Contents

- 1. Presentation of the Centre de services scolaire du Littoral 3**
 - 1.1. An Overview of the School Service Centre..... 3
 - 1.2. Highlights..... 3
 - 1.3. Educational Services and Other Services 4
- 2. Gouvernance of the Centre de services scolaire du Littoral..... 10**
 - 2.1. Board of Directors 10
 - 2.2. Other Governance Committees 10
 - 2.3. Code of Ethics and Professional Conduct..... 12
 - 2.4. Disclosure of Wrongdoings Against Public Organizations..... 12
- 3. Results..... 12**
 - 3.1. Commitment-to-Success Plan 12
 - 3.2. Fighting Bullying and Violence 14
 - 3.3. Complaint Procedure..... 15
- 4. Use of Resources..... 16**
 - 4.1. Allocation of the Centre de services scolaire du Littoral Revenues..... 16
 - 4.2. Financial Resources 17
 - 4.3. Workforce Management and Monitoring..... 19
 - 4.4. Service Contracts of \$ 25 000 or more..... 19
 - 4.5. Material and Information Technology Resources 20
- 5. Annexe to the Annual Report 21**
 - Regional Student Ombudsman Report..... 21

1. Presentation of the Centre de services scolaire du Littoral

1.1. An Overview of the School Service Centre

The Centre de services scolaire du Littoral, with its special status, is unique in the province of Québec. Founded in April 1967, it is administered by an administrator, appointed by the Members of Cabinet, who replaces the Board of Directors and the Director General. The school service centre provides services to schools and adult education centres located on the easternmost tip of Québec, on the Lower North Shore and Anticosti Island. All the municipalities from Kegaska to Blanc-Sablon, including Port-Menier, have populations of 100 to 1,000 inhabitants. This vast 460-kilometre stretch of territory is not served by a road network; except for the western end in Kegaska and the eastern portion where the 138 Road connects to Labrador the villages of Vieux-Fort, Rivière St-Paul, Lourdes-de-Blanc-Sablon, and Blanc-Sablon. More specifically, the Centre de services scolaire du Littoral provides services in nine English-speaking villages (Kegaska, Chevery, Harrington Harbour, La Tabatière, Mutton Bay, Saint-Augustin, Vieux-Fort, Rivière St-Paul, and Blanc-Sablon) and four French-speaking villages (La Romaine, Tête-à-la-Baleine, Port-Menier (Île-d’Anticosti) and Lourdes-de-Blanc-Sablon).

School	Village	School Population
St-Joseph	Port-Menier (Île-d’Anticosti)	19 + 2*
Kegaska	Kegaska	13
Harrington	Harrington Harbour	13
Netagamou	Chevery	30
Gabriel-Dionne	Tête-à-la-Baleine	8
Mecatina	La Tabatière	24
St-Augustine	Saint-Augustin	39
Mountain Ridge	Vieux-Fort	47
St-Paul	Rivière St-Paul	40
Mgr-Scheffer	Lourdes-de-Blanc-Sablon	147
Centre	Village	
Marie-Sarah	La Romaine	
St-Bernard	Lourdes-de-Blanc-Sablon	
St-Lawrence	Mutton Bay	

* Homeschooling

1.2. Highlights

The Centre de services scolaire du Littoral highlights for the 2023-2024 school year include, among others:

- Ranking of École Mgr-Scheffer as the number one high school on the North Shore, according to the *Palmarès des écoles secondaires du Québec 2024*;
- Implementation of special educational projects at École St-Joseph;
- Major renovation of École Mgr-Scheffer (total of \$2 627 055);
- Outstanding student performance at regional, provincial and national events;
- Deployment of IP telephony by Teams in all schools, centres and offices;
- Implementation of the CAR Movement;
- Development of the Educational Services action plan in line with the *Commitment-to-Success Plan 2023-2027*;
- Elaboration of educational projects in each school.

1.3. Educational Services and Other Services

Organization of Educational Services

In 2023-2024, Educational Services were under the full-time leadership of a director and an assistant director. The Educational Services team comprised nine professionals with expertise in various fields, including reeducation, social work, school counselling, pedagogy, school adaptation, library science, community development, student life, along with four support staff dedicated to school organization, secretarial management and recreational activities. Additionally, the team has the support of external professionals in speech-language pathology, occupational therapy, neuropsychology, and orthopedagogy.

Technological tools such as TEAMS have greatly contributed to facilitate meetings between professionals and school teams.

Student Population

As of September 30, 2023, our school service centre reported 380 students, along with 2 students receiving homeschooling, marking a decrease of 18 students compared to 2022-2023. Within this cohort, 174 students were enrolled in the French sector, while 208 students were in the English sector. Additionally, 5% of the students have been identified as living with a disability or handicap, while 33% of students were monitored more closely due to potential behavioural or learning difficulties.

Partners and Collaborators

- Local, regional and provincial health and social service agencies;
- Community Learning Centres (CLCs);
- Regional resources (French sector);
- Centres of Excellence (English sector);
- Eastern Shores School Board and North Shore school services centres (youth sector);
- Leading English Education and Resource Network (LEARN) (high school distance education courses);
- Leadership Committee for English Education in Québec (LCEEQ) (Math Institute);
- Coasters Association;
- Réussite - Accomplissement - Persévérance (RAP) Côte-Nord;
- eSTIME;
- École branchée;
- École en réseau;
- Directors of English Education Network (DEEN);
- RÉseau axé sur le développement des Compétences des élèves par l'Intégration des Technologies (RÉCIT);
- Administrator Complementary Educational Services (ACES);
- Directions des Services éducatifs (DSÉ) Côte-Nord;
- RSEQ Côte-Nord.



Services to Students and Schools in Relation to the Priorities of the Centre de services scolaire du Littoral

RELATIONSHIP WITH SCHOOLS – PRINCIPALS AND SCHOOL TEAMS	
Actions implemented	Priorities for 2024-2025
Plan school visits for professionals based on principals' needs and professional observations.	In continuity.
Preparation and revision of framework documents from our school service centre. Guides: <ul style="list-style-type: none"> • Field trips; Policies: <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation of Learning and Promotion • Special Education Policy 	Accompany staff on the existence and use of documents.
ORGANIZATION OF COMPLEMENTARY SERVICES	
Actions implemented	Priorities for 2024-2025
Multidisciplinary team meetings with principals every 6 weeks.	Continue the development of school teams in the management of daily life with students without the need to evaluate.
Focus on universal response measures.	Develop the capacity of school teams to be proactive in managing an inclusive classroom portrait according to the needs of each child. Differentiated instruction to be implemented.
<i>Instances Locales</i> , 2 meetings. We covered the following topics: the service offer for children living with autism, the presentation of the CISSSCN website, and the positive mental health action plan.	Foster ongoing collaboration between the schools and the CISSS.
Evaluations, consultations, follow-ups, support of external partners. Number of assessments/screenings as of July 17, 2024: <ul style="list-style-type: none"> • Neurology: 19 + 2 consultations; • Speech-Language Pathology: 12 and several consultation meetings made using a bank of hours; • Occupational Therapy: 56 screenings and assessments as well as meetings with school teams and parents. Support for school teams for various cases; • Remediation: 23 assessments with support plans. 	Ensure the implementation of the professionals' recommendations.
Psychosocial follow-ups by our services, as needed.	In continuity.
Support for the Second Step Program.	In continuity.
Special Needs Advisory Committee (SNAC): 4 meetings.	In continuity.
Accompaniment for special education technicians.	In continuity.
Visit of regional resources: <ul style="list-style-type: none"> • Intellectual Disability and Autism Spectrum Disorder: 1 visit; 	For your information.

Remote support with <i>Agentes de service régional de soutien et d'expertise (ASRSE)</i> and Centres of Excellence.	In continuity.
Individualized Education Plan (IEP): Support of school teams.	Demystify the means adapted to the evaluation and use of technological tools.
Support to school teams for job-oriented training programs.	In continuity.
Youth Intervention Committee (CIJ): Several discussions as needed with health stakeholders.	In continuity.
Training program - specific trajectories: <ul style="list-style-type: none"> • CASP: 3 (Mgr-Scheffer, St-Augustine, Netagamiou); • Challenge: 1 (St-Paul); • PII: 2 (Mgr-Scheffer); • Semiskilled Trades: 0; • Work-Oriented Training Path: 3 (St-Augustine, St-Joseph); • Modified programs (one or more disciplines): 17 students have one or more modified programs within the CSSL. 	For your information.
Support for the development of school codes of conduct.	In continuity.
Support for anti-violence and bullying action plans in accordance with the new MEQ requirements.	Adjust the action plans according to the ministry's new requirements.
Accompaniment for the OurSCHOOL surveys.	In continuity.
Sports and extracurricular activities (local and sometimes regional or provincial finals) cross-country, track and field, badminton, volleyball, E-Sports.	In continuity.
Cultural, entrepreneurial, extracurricular activities and student retention activities such as Arts camp, City life, Francolies, <i>Culture à l'école</i> , <i>Secondaire en spectacle</i> , <i>Parlement écolier</i> .	In continuity.
Student participation in some of the activities: <ul style="list-style-type: none"> • Cross-country locals in each village: 57 athletes. • Cross-country regionals in Port-Cartier: 17 athletes. • Cross-country provincials in Baie-Comeau: 5 athletes. • Local volleyball Camp at École Mgr-Scheffer: 28 students from elementary and 82 secondary students. • Volleyball regionals in Sept-Îles: 20 juvenile athletes (girls and boys) and 17 benjamin athletes (girls and boys). • Volleyball provincials in Amqui: 8 benjamin athletes (boys). • Local badminton competition in each school: 81 athletes. • Badminton regionals in Port-Cartier: 13 athletes. • Badminton provincials in Sainte-Thérèse: 1 athlete. • Track and field locals at École Mgr-Scheffer: 130 athletes. • Track and field regionals in Baie-Comeau: 45 athletes. • Track and field provincials in Saguenay: 17 athletes. • E-Sports: 5 students from Netagamiou and Mgr-Scheffer schools participated in the High School E-Sports League last winter, achieving 4th place of a total of 13 teams. 	For your information.

<ul style="list-style-type: none"> • Music Camp at St-Paul School: 16 secondary students from 6 schools. • Grade 6 Camp in Blanc-Sablon: 12 students from 4 schools. • <i>Secondaire en spectacle</i> regionals in Sept-Îles: 4 students from École Mgr-Scheffer. 	
Accompaniment for the LU individually.	In continuity.
Cataloguing process has been completed for St-Augustine School and has commenced for Mountain Ridge School.	Continuing with Mountain Ridge School and commencing cataloguing process for St-Paul and Gabriel-Dionne schools.
Book selection for all libraries.	In continuity.
Ensuring book rotation with Réseau BIBLIO de la Côte-Nord (RBCN).	In continuity.
Participation in the Canadian Children's Book Centre (CCBC) <i>Un livre à moi</i> program giving access to a free book for all preschool and cycle 1 students.	In continuity.
Reading activities in the classroom and virtually.	In continuity.
Digital library cards have been completed for Mgr-Scheffer school and the process has begun for St-Augustine school.	Completion of digital cards for St-Augustine and Mountain Ridge schools.
Facilitated workshops as part of the addiction's prevention program.	In continuity.
BMS (Behavioural Management Systems) training in the schools.	In continuity.
Annual survey to determine students' guidance needs.	In continuity.
Individual meetings with all secondary III, IV, and V students.	In continuity.
Passing of psychometric tests to all Secondary III students and a few in Secondary IV and V who wanted to take it again.	In continuity.
Accompaniment of school teams for students with visual difficulties by designated persons for the visually impaired.	In continuity.
Support for classroom management.	In continuity.
Support for school teams in developing school educational projects and action plans.	In continuity.
Support for CLC leaders.	In continuity.
Monthly newsletter <i>La boussole</i> for secondary students.	For your information.
ORGANIZATION OF EDUCATIONAL SERVICES	
Actions implemented	Priorities for 2024-2025
Mandatory training program: <ul style="list-style-type: none"> • Academic and Career Guidance Content (ACGC) - Update of the school action plans; • Workshop modelling on ACGC; • Elaboration of a guide planning transitions and integrating the ACGC is being prepared; • Sexuality Education Program (accompaniment according to the needs of schools, update of the school action plans). 	In continuity.

<ul style="list-style-type: none"> • Workshop modelling on sexuality education; • Addiction prevention program; • Workshops modelling on addiction prevention. 	
Accompaniment for Mozaïk-Portal : Principals, secretaries, teachers, parents.	In continuity.
School Transition: 1 meeting with the graduates of École Mgr-Scheffer (Transition to post-secondary).	In continuity for all schools.
Support for the certification of studies.	In continuity.
Preparation of profiles for high school students to offer adequate services.	In continuity.
Support for the implementation of inclusive pedagogy.	Need for training related to inclusive pedagogy.
Support for FSL competency scales.	In continuity.
Bilingualism.	In continuity.
Participation in a Community of Practice (COP) with teachers from the elementary anglophone sector.	Organize a <i>Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP)</i> in mathematics for elementary education. Possibility of COPs in mathematics and FSL at the secondary level. Possibility of COP in the Culture and Citizenship in Québec (CCQ) Program.
Training and information offered to teachers for the new CCQ program (Culture and Citizenship in Québec).	Continuation of teacher support.
Inventory of books available in schools related to the CCQ program.	Promote the books available for the CCQ program.
Monthly English newsletters for teachers.	In continuity.
Development of Padlet to collect free resources for teachers of the Anglophone sectors.	In continuity.
Training related to the marking centre.	In continuity.
Collaborative teacher meetings with the anglophone schools.	In continuity, as needed.

FOLLOW-UP FOR POST-SECONDARY STUDENTS, SECONDARY V

For the 2023-2024 school year, the CSSL has a total of 35 students graduating from secondary V. Of this group, 28 students have successfully obtained their high school diploma. Two students have chosen to pursue vocational training, while another two is engaged in the general adult education sector. Additionally, one student will be returning to the general youth sector, and two students are following a pathway that is currently under development.

Other Student Services

School transportation services were available for students from Port-Menier, Mutton Bay, La Tabatière, Vieux-Fort, Rivière St-Paul, Brador, Blanc-Sablon and Lourdes-de-Blanc-Sablon.

Daycare services were in place at Mgr-Scheffer and St-Augustine schools.

Lunchtime supervision was offered at Mecatina, Mountain Ridge, St-Paul and Mgr-Scheffer schools.

Full-time kindergarten for four-year-olds was offered at École Mgr-Scheffer. **Half-time kindergarten for four-year-olds** was offered at Harrington, Mecatina, Kegaska, St-Augustine, St-Joseph, Gabriel-Dionne, and Mountain Ridge schools. **Full-time kindergarten for five-year-olds** was offered at Harrington, Mecatina, Mountain Ridge, St-Augustine, Mgr-Scheffer, St-Joseph and Netagamiou schools.

Special Features in 2023-2024

Effective June 2024, “le déboulage” is no longer permitted. While this has been a long-standing tradition in our schools, we must adhere to the new legislation that mandates compliance with this official directive.

The employment-based training pathway was offered to three students at St-Joseph and St-Augustine schools: all these students were in Work-Oriented Training Path (WOTP). These programs qualified one student in WOTP.



2. Gouvernance of the Centre de services scolaire du Littoral

2.1. Board of Directors

Not applicable to the Centre de services scolaire du Littoral.

Calendar of Meetings Held

Not applicable to the Centre de services scolaire du Littoral.

Board of Directors Decisions

Not applicable to the Centre de services scolaire du Littoral.

2.2. Other Governance Committees

- List of Board of Directors Committees and their Members

Not applicable to the Centre de services scolaire du Littoral.

- List of Centre de services scolaire du Littoral Committees and their Members

Committee	List of Members
Lower North Shore Advisory Group	Ms. Kimberly Buffitt Ms. Gladys Driscoll Ms. Céline Girard Ms. Susie Martin Mr. Marc-André Masse Ms. Valérie Roux Mr. Keith Rowsell Ms. Christine Vatcher
Management Advisory Committee (CCG)	Ms. Geneviève Boucher Mr. Paul Campanelli Mr. Stéphane Daoust Ms. Karine Dubé Ms. Karen Fequet Ms. Céline Girard Ms. Marie Hamel Ms. Martine Joncas Ms. Nadia Landry Mr. Marc-André Masse Ms. Nathalie Mathieu Mr. Sébastien Nantel Ms. Ana Osborne Ms. Marie-Pier Rioux Ms. Valérie Roux

Special Needs Advisory Committee (SNAC)	<p>Ms. Gabrielle Anderson Mr. Dean Buckle Ms. Kimberly Buffitt Ms. Tiffanie Conway Mr. Bruno Courville Ms. Karine Dubé Ms. Julie Dufour Ms. Karen Fequet Ms. Brigitte Gagnon Ms. Marie Hamel Ms. Geneva Jones Ms. Tara-Lee Lavallée Mr. Marc-André Masse Ms. Ashley Morency Ms. Cassidy Purcell Ms. Nancy Rémillard Mr. Keith Rowsell Ms. Stéphanie Hause Ms. Lydia Shattler Ms. Katia Tardif Ms. Christa Walsh Ms. Abbygail Wellman</p>
Parents' Committee (PC)	<p><i>Parents</i> Ms. Brittany Anderson Ms. Shally Bateman Ms. Kimberly Buffitt Ms. Érica Joncas Ms. Geneva Jones Ms. April Kippen Ms. Charline Marcoux Ms. Susie Martin Ms. Marie-Lyne Monger Ms. Ashley Morency Ms. Ashley Roberts <i>CSSL</i> Ms. Marie Hamel Ms. Nadia Landry Mr. Marc-André Masse Ms. Valérie Roux</p>
Resources Allocation Committee (CRR)	<p>Mr. Paul Campanelli Ms. Karine Dubé Ms. Karen Fequet Ms. Céline Girard Ms. Marie Hamel Ms. Martine Joncas Ms. Nadia Landry Mr. Marc-André Masse Ms. Nathalie Mathieu Ms. Ana Osborne Ms. Marie-Pier Rioux Ms. Valérie Roux Ms. Katia Tardif</p>

Commitment-to-Student-Success
Committee

Mr. Francis Abud
Ms. Ashley Babin-Duguay
Ms. Marsha Buckle
Mr. Alain Desrochers
Ms. Karine Dubé
Ms. Céline Girard
Ms. Marie Hamel
Ms. Nadia Landry
Mr. Marc-André Masse
Ms. Ana Osborne
Ms. Julie Roy-Landry
Ms. Katia Tardif
Ms. Cynthia Thomas

2.3. Code of Ethics and Professional Conduct

Not applicable to the Centre de services scolaire du Littoral.

2.4. Disclosure of Wrongdoings Against Public Organizations

The Centre de services scolaire du Littoral did not receive any disclosure of wrongdoings.

3. Results

3.1. Commitment-to-Success Plan

3.1.1. Results from the Commitment-to-Success Plan (PEVR)

- Orientation 1: Developing students' full potential while respecting their needs and abilities.

Objective	Indicator	Current Value	Target 2026-2027	Results 2023-2024
1.1 Increase by 4% overall the proportion of students obtaining their first diploma or qualification seven years after starting secondary school.	Overall proportion of students obtaining a first diploma or qualification seven years after starting secondary school.	82.8 %	86.8 %	85.1 %
1.2 Increase by 5% the proportion of boys obtaining their first diploma or qualification seven years after starting secondary school.	Proportion of boys obtaining a first diploma or qualification seven years after starting secondary school.	80 %	85 %	81.0 %
1.3 Increase by 6.7% the proportion of students with special needs obtaining their first diploma or qualification seven years after starting secondary school.	The proportion of students with special needs obtaining their first diploma or qualification seven years after starting secondary school.	57.1 %	63.8 %	69.6%
1.4 Reduce by 5% the proportion of students not graduating at the end of Secondary 5 due to failure in Secondary 4 mathematics.	Proportion of students not graduating due to failure in Secondary 4 mathematics.	12.5 %	7.5 %	8.6%

1.5 Increase by 13.3% the proportion of students scoring between 70% and 100% on the compulsory reading exam in French, language of instruction, Elementary Grade 4.	Proportion of students scoring between 70% and 100% on the compulsory reading exam in French, language of instruction, Elementary Grade 4.	66.7 %	80 %	66.7 %
1.6 Increase by 28% the proportion of students scoring between 70% and 100% on the compulsory mathematics exam (solving skills), Elementary Grade 6.	Proportion of students scoring between 70% and 100% on the compulsory mathematics exam (solving skills), Elementary Grade 6.	46.2 %	75 %	71.4 %
1.7 Increase by 6.2% the proportion of students scoring between 70% and 100% on the compulsory writing exam in French, language of instruction, Secondary 2.	Proportion of students scoring between 70% and 100% on the compulsory writing exam in French, language of instruction, Secondary 2.	68.8 %	75 %	60 %
1.8 Increase by 100% the proportion of schools and centres using the student well-being reference framework.	Proportion of schools and centres using the student well-being reference framework	0 %	100 %	0 %
1.9 Provide 75% of secondary school students with access to special educational projects.	Proportion of secondary school students taking part in special educational projects.	0 %	75 %	2.6%
1.10 Increase 26% the proportion of students who say they are happy at school.	Proportion of students responding to the statement "I'm happy at school" with <i>yes, always</i> or <i>often</i> .	49 %	75 %	Results in 2024-2025

- **Orientation 2:** Promote the development of personal efficacy and collective effectiveness among all staff.

Objective	Indicator	Current Value	Target 2026-2027	Results 2023-2024
2.1 Increase by 14% staff satisfaction with the professional development that they are involved in.	Proportion of staff responding to the statement "The development activities meet my needs" with <i>always</i> or <i>often</i> .	66 %	80 %	Results in 2024-2025
2.2 Increase by 20% staff satisfaction with the quality of professional support received.	Proportion of staff responding to the statement "I receive useful feedback on my work" with <i>always</i> or <i>often</i> .	60 %	80 %	Results in 2024-2025
2.3 Increase by 18% the proportion of employees receiving professional supervision.	Proportion of staff responding to the statement "I receive supervision" with <i>always</i> or <i>often</i> .	62 %	80 %	Results in 2024-2025

3.2. Fighting Bullying and Violence

3.2.1. Summary of Bullying and Violence Events Reported to the Centre de services scolaire du Littoral

- Scale of Frequency of Bullying and Violence Event

Scale
No events
Less than 10 events reported
10 to 19 events reported
20 to 39 events reported
40 and more events reported

Schools	BULLYING AND VIOLENCE (event frequency)	Proportion of interventions that were the subject of a complaint to the student ombudsman
Name of the school (number of students in the school)	Example: Less than 10 events reported	Example: 1.8%
St-Joseph (19 + 2 homeschooling)	No events	-
Kegaska (13)	No events	-
Harrington (13)	No events	-
Netagamiou (30)	No events	-
Gabriel-Dionne (8)	No events	-
Mecatina (24)	Less than 10 events reported	0%
St-Augustine (39)	10 to 19 events reported	0%
Mountain Ridge (47)	Less than 10 events reported	0%
St-Paul (40)	Less than 10 events reported	0%
Mgr-Scheffer (147)	10 to 19 events reported	0%

3.2.2. Interventions in the Centre de services scolaire du Littoral schools

All schools have adopted an anti-bullying and anti-violence plan to prevent and reduce all forms of bullying and violence. This plan aims to provide healthy and safe environments for students. The above-mentioned events have been addressed by both the professionals and the school administration, enabling the implementation of interventions based on the nature and severity of the events. These interventions included communications and meetings with students and parents, remedial actions, individual interventions, sanctions according to the school's code of conduct, support plans, and referrals to professionals or partners. None of the interventions pertaining to bullying and violence resulted in a complaint to the student ombudsman.

3.3. Complaint Procedure

In accordance with the Centre de services scolaire du Littoral's *Procedure for the Examination of Complaints from Students or their Parents*, there are three (3) main steps in the complaint process:

1. **Speak directly to the person involved in the situation or contact the immediate superior of the person involved.** Many situations are easily resolved by speaking directly to the person involved. Sometimes, it is simply a matter of communicating with the staff member implicated in the situation. He or she may also contact the immediate superior of the staff member involved in the situation. The latter shall review the complaint and attempt, if possible, to resolve the situation.
2. **Contact the person responsible for complaints.** If the previous steps still do not resolve the situation to the complainant's satisfaction, the immediate supervisor will refer the complainant to the person responsible for complaints who will attempt to find a solution.
3. **Contact the student ombudsman.** A complainant who is not satisfied with the way his or her complaint has been handled by the school service centre may request the intervention of the student ombudsman for examination.

The schools of the Centre de services scolaire du Littoral have organized numerous activities to act against violence and bullying. They were accompanied in their efforts to improve the *Anti-Bullying and Violence Plan* to adopt best practices. The *OurSchool* survey was used in schools. This survey gave a voice to students and served as a guide for action. Social-emotional development programs, such as *moozoom* and *Second Step*, were also present in the schools to give students the tools they needed to solve problems and develop social skills.



4. Use of Resources

4.1. Allocation of the Centre de services scolaire du Littoral Revenues

The Objectives of the Annual Revenue Allocation

The annual allocation of revenues allows the school service centre to optimize the use of its financial resources to offer quality services aimed at promoting student success. The allocation of resources is linked to the achievement of its objectives set in accordance with its *Commitment-to-Success Plan* and its schools' educational projects.

The Principles of Annual Revenue Allocation

Equity, transparency, compliance with legal frameworks, and maintaining a balanced budget are the main principles guiding the annual allocation of revenues.

Criteria Used to Determine the Amounts Allocated

The amounts are allocated based on the clientele, the needs expressed by the schools and centres as well as the funds received by the Ministry.



4.2. Financial Resources

Financial Statement on June 30, 2024

	2024	2023
FINANCIAL ASSETS		
Cash balance (bank overdraft)	9 434 682.00	8 521 575.44
Receivable operation grant	3 762 984.42	3 324 83.55
Receivable investment grant	23 956 062.76	32 869 086.76
Debtors	471 070.72	664 077.56
	<hr/>	<hr/>
TOTAL FINANCIAL ASSETS	37 624 799.90	45 379 574.31
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
LIABILITIES		
Temporary loan	544 758.00	8 706 588.00
Account payables and outstanding payments	2 026 796.16	1 694 257.01
Deferred investment grant	31 805 996.11	30 400 442.80
Deferred income	200 823.05	112 878.66
Estimated fringe benefits	1 158 306.55	1 167 478.19
Long-term liability to receive a grant	21 931 782.10	23 633 499.19
Other liabilities	1 682 389.14	493 223.82
	<hr/>	<hr/>
TOTAL LIABILITIES	59 350 851.11	66 208 367.67
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
NET FINANCIAL ASSETS (NET DEBT)	-21 726 051.21	-20 828 793.36
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
NON-FINANCIAL ASSETS		
Fixed assets	33 490 681.51	32 017 053.96
Prepaid expenses	157 815.75	162 894.15
	<hr/>	<hr/>
TOTAL NON-FINANCIAL ASSETS	33 648 497.26	32 179 948.11
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
ACCUMULATED SURPLUS	11 922 446.05	11 351 154.75
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Statement of Income and Deficit
Period ending on June 30, 2024

	2024	2023
REVENUES		
Operating grant from MEQ	24 821 357.58	23 694 124.70
Deferred investment grant	277 134.94	352 016.57
Other grants and contributions	343 686.15	252 902.26
Rights and fees to scolarity	72 090.39	39 057.19
Sales of goods and services	245 000.24	311 605.45
Other revenues	350 716.63	349 590.13
Amortization of deferred investment grant	1 906 705.74	1 729 578.30
	28 016 691.67	26 728 874.60
EXPENSES		
Education and training activities	8 888 056.03	9 178 698.22
Education and training support activities	7 179 878.42	7 169 733.85
Subsidiary services	1 064 530.99	1 149 042.95
Administrative activities	3 188 161.52	3 301 920.18
Activities related to property	4 185 156.05	4 339 100.72
Related activities	2 948 789.00	2 472 981.98
Expenses related to the change in the provision for social benefits	-9 171.64	124 140.45
Loss (gain) on disposal of fixed assets	0.00	0.00
	27 445 400.37	27 735 618.35
	571 291.30	-1 006 743.75



4.3. Workforce Management and Monitoring

- Breakdown of the workforce in paid hours for the period of April 1, 2023 to March 31, 2024

Classes of Employment	Hours Worked (1)	Overtime (2)	Total Paid Hours (3) = (1) + (2)	Number of Employees for the Reporting Period
1. Management Staff	26 759.25	0.00	26 759.25	17
2. Professional Staff	19 966.46	0.00	19 966.46	20
3. Teaching Staff	114 401.30	415.61	114 816.91	162
4. Clerical, Technical and Related Staff	83 028.71	52.09	83 080.80	81
5. Workers, Maintenance and Service Staff	36 635.21	7.25	36 642.46	25
Total in Hours	280 790.93	474.95	281 265.88	305

- Summary of staffing levels from April 1, 2023 to March 31, 2024

Target set by the Minister of Education (A)	290 213.44
<i>Source: Information provided by the Ministry of Education of Québec (MEQ)</i>	
Total paid hours worked (B)	281 265.88
<i>Source: Information provided by the MEQ</i>	
Extent of overage, if any	8 947.56
Calculation: (C) = (B) – (A)	
Compliance with staffing levels	No. A request to adjust targets was made.
Answer key: Yes/No <i>(If the answer is "No," the school service centre must inform of the steps taken to rectify the situation)</i>	

4.4. Service Contracts of \$ 25 000 or more

- Service contracts of \$ 25 000 or more, entered between April 1, 2023, and March 31, 2024.

	Number of contracts	Contract amount (before taxes)
Service contracts with a physical person	1	\$28 376.76
Service contract with a contractor other than a physical person	29	\$3 594 882.47
Total	30	\$3 623 259.23

4.5. Material and Information Technology Resources

4.5.1. Material Resources

- Maintaining real estate assets from July 1, 2023, to June 30, 2024

2022-2023 (Previous Year)	2023-2024 (Reporting Year)		
Balance of remaining allocations as of June 30, 2023	Allocation for 2023--2024	Expenses incurred for 2023-2024	Balance of remaining allocations as of June 30, 2024
\$3 250 655	\$6 565 500	\$2 172 975	\$7 643 180

Projects carried out in 2023-2024:

- Water leak decontamination at Centre Marie-Sarah (disaster);
- Replacement of thermostats and pressure systems at Mecatina school;
- Renovation of bathrooms at residences 09A3 and 09A4 in Saint-Augustin;
- Addition of asphalt in the parking lot at St-Paul School;
- Replacement of thermostats and pressure systems at St-Paul School;
- Re-roofing and attic insulation at residences 09M1, 09M2 and 09M3;
- Repairs to the exterior envelope of residence 14M2;
- Re-roofing of the library at École Mgr-Scheffer;
- Repairs of exterior cladding at École Mgr-Scheffer;
- Replacement of thermostats at residences 16A1, 16A2 and 16R44.

4.5.2. Information Technology Resources

Maintaining information assets for 2023-2024

2023-2024 (Reporting Year)	
Allocation for 2023-2024	Investments incurred for 2023-2024
\$999 914.00	\$935 395.89

In 2023-2024, the Information Technology Service experienced a lot of change throughout the year. Labour shortages prevented us from having a full team. In fact, the team consisted of three members: a computer technician, a computer operator and a coordinator.

The team provided pedagogical and administrative support to the entire organization. Over 4000 requests for assistance from schools, adult education centres and administrative offices were answered.

The team also maintained the computer fleet consisting of approximately:

- 650 workstations;
- 500 digital tablets of the iPad type;
- 46 network printers;
- 85 interactive boards or smart TVs (Smartboard);
- 20 videoconference systems;
- 14 physical servers that support 50+ virtual servers.

In addition, here are the IT team's projects:

- Renewal of a portion of students' laptops;
- Development of an intranet using the SharePoint platform as a document management tool;
- Modernization, renewal and deployment of network infrastructure equipment;
- Modernization and renewal of intercom and bell systems in schools;
- Deployment of a cloud-based reception area;
- Modernization of backup infrastructure;
- Windows 11 migration;
- Intrusion testing of infrastructure to identify vulnerabilities;
- Security audit of Office 365 environment;
- PEVR data project;
- Training for teachers on new software deployed;
- Evaluation of a new solution for digital exams.

5. Annexe to the Annual Report

Regional Student Ombudsman Report

Esq. Chloé Corneau, Regional Student Ombudsman, did not receive any complaints during the 2023-2024 school year. A copy of Esq. Corneau's report is available on the following page (in French only).





*Protecteur national
de l'élève*

Québec 

Rapport annuel d'activités **2023 - 2024**

Région de la
Marée-Montante

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la protectrice régionale de l'élève.....	3
Présentation de la région de la Marée-Montante	4
Processus de traitement des plaintes et des signalements	5
Faits saillants.....	8
Promotion du recours	12
Demandes d'avis.....	13
Enquêtes à l'initiative de la protectrice régionale de l'élève	13
Conclusion	14
Statistiques.....	15
Annexe	23

Cette publication a été réalisée par le
Protecteur national de l'élève.

Une version accessible de ce document
est disponible en ligne sur la page
institutionnelle du [Protecteur national de
l'élève sur Quebec.ca](https://www.pne.gouv.qc.ca).

Si vous éprouvez des difficultés
techniques ou si vous souhaitez obtenir
une version adaptée, veuillez
communiquer avec la direction des
affaires institutionnelles à l'adresse
info@pne.gouv.qc.ca.

Protecteur national de l'élève
Direction des affaires institutionnelles
200, chemin Sainte-Foy, bureau 7.40
Québec (Québec) G1R 4X6
Sans frais : 1-833-420-5233
Courriel : info@pne.gouv.qc.ca
Site web : quebec.ca/droits-eleve

Tous droits réservés pour tous les pays
© Gouvernement du Québec — 2024

MOT DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE



Chloé Corneau
Protectrice régionale
de l'élève

Voici le premier rapport annuel d'activités de la région de la Marée-Montante, qui rend compte des plaintes et des signalements émanant des organismes scolaires publics et privés de cette région, reçus et traités durant l'année scolaire 2023-2024.

Plusieurs renseignements qui figurent dans le rapport, et la manière dont ils sont présentés, sont prescrits par l'article 58 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*^[1]. Ces renseignements sont par ailleurs complétés par d'autres données et informations jugées pertinentes, elles aussi relatives aux plaintes et signalements concernant des élèves qui reçoivent des services d'un centre de services scolaire/commission scolaire (et des établissements d'enseignement qui relèvent d'eux) ou d'un établissement d'enseignement privé. La protectrice régionale de l'élève a aussi compétence pour traiter des plaintes et des signalements concernant des enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison, ainsi que les personnes fréquentant un centre de formation professionnelle ou un centre de formation aux adultes. Je suis également responsable du traitement des plaintes et des signalements concernant des actes de violence à caractère sexuel vécus par ces élèves et ces personnes.

Dans l'exercice de mes fonctions en tant que protectrice régionale de l'élève, je peux notamment mener des enquêtes, émettre des conclusions et proposer des recommandations pour corriger la situation vécue par les élèves et les personnes concernées, ou empêcher qu'elle ne se reproduise.

Comme protectrice régionale de l'élève, j'agis à titre d'ombudsman. Ce statut et la manière d'exercer mes fonctions réfèrent prioritairement aux notions de neutralité et d'impartialité dans le traitement des plaintes et des signalements qui lui sont soumis. Ma neutralité et mon impartialité sont garanties par ma totale indépendance face aux organismes scolaires concernés par les plaintes et les signalements traités.

Cette posture d'ombudsman me permet par ailleurs de me positionner à l'égard d'injustices et de situations inéquitables constatées dans le cadre de nos interventions, notamment lorsqu'elles concernent plus d'un élève.

En plus du caractère informatif et factuel des informations présentées dans ce rapport, on y trouve également les principaux constats se dégageant du traitement des plaintes et des signalements traités en 2023-2024.

Au terme de cette première année de mise en œuvre de la nouvelle procédure de traitement des plaintes et signalements, je remercie l'ensemble des personnes qui ont été impliquées pour leur disponibilité, leur ouverture et leur volonté à trouver des solutions aux différents enjeux ayant fait l'objet d'interventions.

^[1] RLRQ, c. P-32.01.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION DE LA MARÉE-MONTANTE

La région de la Marée-Montante regroupe un peu plus de 74 000 élèves répartis dans les 372 établissements publics (primaires, secondaires, centres de formation professionnelle et centres de formation générale aux adultes) et les 5 établissements privés de niveaux primaire et secondaire. Plus de 470 enfants sont également inscrits à l'enseignement à la maison. Ces derniers sont couverts par la procédure de traitement des plaintes et des signalements de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* s'ils reçoivent des services d'un centre de services scolaire.

Le très grand territoire de la région de la Marée-Montante correspond à celui couvert par 13 centres de services scolaires (CSS), à savoir Kamouraska-Rivière-du-Loup, des Monts-et-Marées, des Phares, du Fleuve-et-des-Lacs, de Charlevoix, de la Côte-du-Sud, de la Moyenne-Côte-Nord, de l'Estuaire, du Fer, du Littoral, des Chic-Chocs, des Îles, René-Lévesque, et par deux Commissions scolaires soit Eastern Shores et Central Québec.

Géographiquement, ce territoire correspond aux régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et d'une partie de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.



01 – Région de la Marée-Montante

© Gouvernement du Québec

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES SIGNALEMENTS

Depuis le 28 août 2023, le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application adéquate et optimale de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le réseau scolaire. Cette procédure prévoit, en règle générale, que tout parent ou élève insatisfait quant aux services scolaires doit d'abord se tourner vers la personne visée ou vers son supérieur (étape 1). Cette plainte peut être formulée verbalement ou par écrit (un courriel suffit), cette dernière option étant à privilégier afin de conserver une trace de sa démarche.

Si la réponse donnée à la personne plaignante est jugée insatisfaisante ou si elle n'est pas communiquée à la personne plaignante dans le délai légal de 10 jours ouvrables, celle-ci peut s'adresser au responsable du traitement des plaintes de l'organisme scolaire, préférablement par écrit (étape 2). Celui-ci doit donner son avis écrit à la personne plaignante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la plainte.

Si l'insatisfaction persiste toujours ou si le délai légal de traitement n'est pas respecté, la personne plaignante peut recourir à la protectrice régionale ou au protecteur régional de l'élève (étape 3). La plainte est alors traitée dans un délai de 20 jours ouvrables, et ses conclusions sont soumises au Protecteur national de l'élève (PNE). Ce dernier dispose de 5 jours ouvrables pour les examiner et décider s'il a l'intention d'examiner à son tour la plainte. S'il décide d'agir ainsi, le protecteur national de l'élève bénéficie de 10 jours ouvrables additionnels pour terminer l'examen de la plainte. Au terme de ce processus, des conclusions -comportant ou non des recommandations- sont communiquées par la protectrice régionale ou le protecteur régional de l'élève à la personne plaignante et à l'organisme scolaire visé.

L'organisme scolaire dispose de 10 jours ouvrables pour répondre, par écrit, de son acceptation ou refus des recommandations qui lui ont été formulées. Lorsque des recommandations sont acceptées, la protectrice régionale ou le protecteur régional de l'élève assure le suivi de leur implantation par l'organisme scolaire.

Le schéma ci-après résume ces trois étapes.



Cette procédure générale comporte deux exceptions :

1. Une plainte peut être examinée directement par la protectrice régionale ou le protecteur régional de l'élève si elle ou il est d'avis que le respect des étapes préalables ne serait pas susceptible de corriger adéquatement la situation, ou que le délai de traitement de la plainte à ces étapes rendrait son intervention inutile;
2. Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut être traitée directement par une protectrice régionale ou un protecteur régional de l'élève.

En matière d'acte de violence à caractère sexuel, une protectrice régionale ou un protecteur régional de l'élève peut par ailleurs traiter directement un signalement formulé par toute personne, que celle-ci soit ou non liée à l'élève qui en est victime.

Quelques constats en lien avec le respect de la procédure de traitement des plaintes et des signalements

Cette première année d'exercice de mes fonctions de protectrice régionale de l'élève m'a permis de réaliser quelques constats quant à l'application de la nouvelle procédure de traitement des plaintes et des signalements par les organismes scolaires publics et privés.

Une bonne collaboration de l'ensemble des organismes scolaires au processus d'enquête

Soulignons d'emblée l'engagement de tous les organismes scolaires qui ont été interpellés. Ils se sont rendus disponibles et ont fourni les informations nécessaires à la tenue des enquêtes. Les personnes interpellées ont généralement répondu rapidement aux demandes de renseignements, permettant ainsi un traitement des dossiers plus efficace.

L'absence de l'avis de bien-fondé du responsable du traitement des plaintes dans certains dossiers

La *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le responsable du traitement des plaintes (RTP) des organismes scolaires doit donner à la personne plaignante et à la personne directement concernée par la plainte son avis écrit sur le bien-fondé de la plainte en indiquant, le cas échéant, les correctifs qu'il juge appropriés. De plus, en vertu du *Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes*², l'avis de bien-fondé écrit du RTP doit informer la personne plaignante de l'existence du recours à la protectrice régionale ou au protecteur régional de l'élève, et fournir ses coordonnées.

À ce sujet, il a été constaté que, dans un certain nombre de dossiers, cet avis écrit n'avait pas été systématiquement transmis à ces personnes.

Les organismes scolaires concernés ont généralement justifié cette omission en invoquant que les démarches pour trouver des solutions qui auraient pu convenir aux personnes plaignantes avaient

² RLRQ, c. P-32.01, r. 0.1.

dépassé le délai prévu par la Loi, ce qui a empêché les RTP de statuer sur le fondement de la plainte. L'absence d'avis écrit de bien-fondé a toutefois diminué à mesure que la procédure de traitement des plaintes est devenue mieux connue et implantée.

Bien entendu, l'implantation d'une nouvelle procédure de cette nature entraîne une période d'adaptation pour les organismes scolaires, plus particulièrement pour ceux qui reçoivent un faible volume de plaintes. Je suis persuadée que la situation s'améliorera dès l'année scolaire 2024-2025.

Un suivi d'implantation des recommandations acceptées parfois difficile

La capacité de suivre la mise en œuvre des recommandations préalablement acceptées par les organismes scolaires a parfois constitué un défi, en cette première année d'application de la procédure. En effet, certains organismes scolaires de la région de la Marée-Montante ont remis en question la légitimité de la protectrice régionale de l'élève de leur demander des renseignements ou des documents nécessaires à l'application pratique des recommandations qu'ils avaient préalablement acceptées.

Les communications fréquentes et fluides avec les responsables du traitement des plaintes de la région ont heureusement permis d'effectuer un suivi d'implantation d'une grande partie des recommandations acceptées en 2023-2024.

Des discussions sur cet enjeu se sont tenues au niveau national et devraient permettre d'améliorer cet aspect crucial du travail des protectrices et protecteurs régionaux de l'élève.

La disparité dans la transmission des rapports sommaires

L'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*³ et l'article 63.5 de la *Loi sur l'enseignement privé*⁴, introduits par la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, exigent des directions d'école saisies d'une plainte ou d'un signalement concernant un acte de violence à caractère sexuel (AVCS) qu'elles fassent parvenir un rapport sommaire à la protectrice régionale ou au protecteur régional de l'élève concerné(e). Ce document doit décrire suffisamment en détail la nature des événements qui se sont produits et le suivi qui leur a été donné.

Cette obligation légale influence le traitement des plaintes pour les AVCS, puisqu'elle me permet de vérifier les mesures mises en place par l'école pour les gestes signalés, en plus de me communiquer des informations permettant d'assurer des suivis ou, au besoin, de déclencher une enquête à mon initiative.

Le respect de cette obligation légale varie de manière significative entre les établissements d'enseignement publics et privés de la région de la Marée-Montante.

Une amélioration des pratiques quant à la consignation et à la transmission des rapports sommaires pour AVCS est ainsi nécessaire pour plusieurs écoles.

³ RLRQ, c. I— 13.3.

⁴ RLRQ, c. E— 9.1.

FAITS SAILLANTS

Statistiques

En 2023-2024, 50 plaintes et signalements en provenance de la région de la Marée-Montante ont été reçus. Le traitement de 27 d'entre eux était terminé au 30 juin 2024.

Une plainte ou un signalement **reçu** correspond à un dossier créé entre le 28 août 2023 et le 30 juin 2024, et dont le traitement a été amorcé durant cette période.

Une plainte ou un signalement **terminé** correspond à un dossier dont le traitement est définitivement complété au 30 juin 2024. En règle générale, un dossier est considéré comme étant complété au moment de la communication des *Conclusions* des protectrices et protecteurs régionaux de l'élève (sans formulation de recommandations) **ou** lorsque le suivi d'implantation de l'ensemble des recommandations formulées dans les *Conclusions* — préalablement acceptées par l'organisme scolaire — est pleinement réalisé. Ce suivi d'implantation des recommandations peut parfois se dérouler sur plusieurs semaines ou quelques mois.

Les dossiers reçus en 2023-2024 correspondent à un ratio de 0,67 plainte et signalement par millier d'élèves qui fréquentent les organismes scolaires publics et privés de la région de la Marée-Montante. De ces 50 plaintes et signalements, 94 % proviennent des centres de services scolaires et 6 % des établissements d'enseignement privés.

Une plainte ou un signalement peut comprendre plus d'un motif, puisque les situations soumises sont souvent complexes et mettent en cause simultanément plusieurs facettes des droits des élèves et de leurs parents. C'est pourquoi, parmi les 27 plaintes et signalements terminés au 30 juin 2024, on rapporte 35 motifs de plainte. De ce nombre, 43 % des motifs ont été jugés fondés et ont mené à des recommandations.

Les 35 motifs de plainte ou de signalement ont mené à la formulation de 57 recommandations de ma part aux organismes scolaires. Toutefois, dans certaines circonstances, un motif de plainte ou de signalement peut être considéré comme étant non fondé et mener tout de même à des recommandations dans un souci de protection des droits des élèves ou d'amélioration continue des pratiques.

Un portrait plus détaillé des statistiques est présenté dans la section *Statistiques* du présent rapport annuel d'activités.

Plaintes et signalements

Cette première année d'exercice de mes fonctions, en tant que protectrice régionale de l'élève, m'a mis en contact avec certaines problématiques présentées ci-après

Les actes de violence à caractère sexuel (AVCS)

Au début de l'année scolaire 2023-2024, de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* sont entrées en vigueur concernant les plans de lutte contre la violence et l'intimidation, notamment en exigeant l'ajout de mesures et d'actions en matière d'actes de violence à caractère sexuel. Or, au 30 juin 2024, des organismes scolaires n'avaient pas encore donné suite à ces obligations légales.

Pour chacune des plaintes comportant un motif lié à la présence de violence ou d'intimidation, j'ai procédé à l'analyse du contenu des plans de lutte des établissements d'enseignement concernés.

Un parent se plaint de la gestion, par l'établissement d'enseignement, d'une situation de violence à caractère sexuel à l'égard de son enfant et qui implique un membre du personnel.

L'enquête a démontré que la direction de l'établissement avait mis en œuvre des actions le jour même des événements en adéquation avec les gestes posés, qui avaient dès le départ été qualifiés d'actes de violence à caractère sexuel. Entre autres, les parents avaient été contactés et des interventions pertinentes avaient été effectuées auprès des personnes concernées.

Le traitement de la plainte par la protectrice régionale aura permis d'effectuer un signalement omis par l'organisme scolaire à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Ce signalement a enclenché la mise en œuvre de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de sévices ou de négligence grave.

Des recommandations formelles ont été formulées avec l'objectif d'optimiser les interventions du centre de services scolaire en matière de violence sexuelle et de favoriser la prévention d'événements de même nature. Les recommandations ont toutes été acceptées.

Les bris de services

Certains élèves et leurs parents ont eu à composer avec des bris de services qui ont eu des répercussions sur l'obligation de scolarisation qui incombe aux organismes scolaires, notamment dans le cas de jeunes présentant des difficultés comportementales ou dont on ne comprend pas encore bien les besoins.

Un parent se plaint que son enfant vit un bris de scolarisation depuis plusieurs semaines à la suite d'une suspension imposée à l'enfant. À la suite d'un écart de comportement, l'élève a été suspendu pour une période indéterminée. Les raisons invoquées pour le maintenir en suspension n'ont pas été clairement identifiées ou communiquées aux parents.

Au moment de mon enquête, l'école offrait des services partiels, dont un enseignement par visioconférence à raison de quelques heures par semaine. Cette offre demeurait insatisfaisante pour les parents, qui souhaitaient un retour à l'école.

L'enquête a fait ressortir que l'élève présentait plusieurs difficultés d'apprentissage qui l'amenaient notamment à fréquenter une classe d'adaptation scolaire. Or, j'en suis venue à la conclusion que l'élève vivait un bris de services, car son horaire ne respectait pas le nombre de jours de fréquentation scolaire requis et le nombre d'heures de services éducatifs exigés, et ne respectait pas non plus les matières obligatoires devant lui être enseignées. En vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit contribuer à ce que l'élève remplisse son obligation de fréquentation scolaire et doit remplir sa propre obligation de scolarisation de l'élève.

Lorsqu'un élève est suspendu de l'école, la durée de sa suspension ne peut pas être indéterminée et les parents doivent être informés des motifs de cette suspension, ainsi que des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion que la direction impose à l'élève. La durée d'une suspension doit être en lien avec l'intérêt de l'élève et la gravité des événements.

Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment pour que l'organisme scolaire corrige très rapidement le bris de scolarisation de l'élève, que son plan d'intervention soit actualisé et que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'établissement d'enseignement soit actualisé et connu des intervenants et intervenantes scolaires.

Toutes les recommandations formulées à l'organisme scolaire ont été acceptées.

Violence et intimidation — Cyberintimidation

Le traitement de plaintes en matière de violence et d'intimidation permet de constater que les situations n'ont pas à se produire à l'école pour affecter le climat scolaire. En effet, lorsque des comportements violents sont commis en dehors des heures de classe, notamment par l'entremise des réseaux sociaux, les élèves visés peuvent ressentir la même détresse et nécessiter les mêmes mesures de soutien que pour une situation survenue à l'école.

Plusieurs élèves du secondaire ont été ciblés dans une vidéo mise en ligne par une autre élève sans leur consentement, en raison de certaines caractéristiques individuelles. Il s'agissait d'un montage de photos, certaines également prises sans leur consentement, accompagné de commentaires dénigrants. La personne plaignante contestait les sanctions imposées à l'élève ayant commis les gestes répréhensibles.

L'enquête a permis de constater que la direction a rapidement pris en charge la situation à la suite de la dénonciation faite par la personne plaignante. Les sanctions disciplinaires prises à l'égard de l'élève autrice de la vidéo sont conformes, selon les informations obtenues, mais pour des raisons de confidentialité, elles n'ont pas été communiquées à la personne plaignante. Cela dit, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence n'a pas été pleinement mis en œuvre et sa forme n'était pas optimale pour son opérationnalisation.

Il a été recommandé que le comité responsable de l'application du plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit formé en matière de cyberintimidation en milieu scolaire et que l'école actualise son plan de lutte afin qu'il soit un outil efficace.

L'organisme scolaire a donné suite favorablement aux recommandations.

PROMOTION DU RECOURS

En vertu de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (art. 21), un centre de services scolaire ou un établissement d'enseignement privé doit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, informer les élèves, les enfants et leurs parents de la possibilité de formuler une plainte en application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements, incluant en matière d'acte de violence à caractère sexuel.

À cet effet, ces organismes scolaires doivent premièrement afficher de manière visible, dans chaque établissement d'enseignement, un document fourni par le Protecteur national de l'élève qui explique qui peut formuler une plainte, ainsi que les modalités d'exercice de ce droit. Des affiches ont ainsi été acheminées par le Protecteur national de l'élève aux quelque 3 200 établissements d'enseignement publics et privés du Québec lors de la rentrée scolaire 2023-2024.

Les organismes scolaires doivent aussi, toujours selon le même article de la loi et dans le même délai, diffuser ces informations dans une section dédiée à cette fin qui doit être accessible à partir de la page d'accueil du site Internet de chaque établissement d'enseignement doté d'un site web. Des contenus ont été développés dans le but d'aider les organismes scolaires à se conformer à cette exigence légale. Ceux-ci sont disponibles dans la section *Publications* de la [page institutionnelle du PNE sur Québec.ca](https://www.pne.gouv.qc.ca/page-institutionnelle). Pour toute question ou tout besoin d'assistance à ce sujet, l'équipe du Protecteur national de l'élève peut être contactée par courriel à l'adresse info@pne.gouv.qc.ca.

Quant aux affiches dans les établissements d'enseignement publics et privés, chaque direction d'école est invitée à assurer leur présence systématique, et de manière visible pour les élèves, le personnel scolaire et, le cas échéant, pour les parents. Toute demande pour obtenir des affiches peut être formulée au Protecteur national de l'élève à l'adresse précisée ci-haut.

Activités de promotion de la procédure de traitement des plaintes

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, j'ai tenu des rencontres avec la majorité des directions générales des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés, ainsi qu'avec les responsables du traitement des plaintes de ces organismes scolaires, afin de faire connaître le nouveau régime de traitement des plaintes et des signalements et son rôle. Il en a été de même avec d'autres interlocutrices et interlocuteurs pertinents, comme des directions de la protection de la jeunesse et des organismes gouvernementaux et du réseau de la santé et des services sociaux.

Lors de ces échanges, il a été possible de constater la volonté de l'ensemble des acteurs de la région de s'engager dans la mise en place de ce nouveau recours pour les élèves et leurs parents, uniformisé sur l'ensemble du territoire du Québec.

Des efforts auprès des interlocutrices et interlocuteurs clés de la région de la Marée-Montante se poursuivront en 2024-2025.

DEMANDES D'AVIS

En vertu du deuxième alinéa de l'article 19 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, la protectrice régionale ou le protecteur régional de l'élève peut donner son avis sur toute question soumise par le conseil d'administration d'un centre de services scolaire, un conseil d'établissement, un comité de parents, un comité des élèves ou un établissement d'enseignement privé relativement aux services que rend le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé aux élèves, aux enfants qui reçoivent un enseignement à la maison ou à leurs parents.

En 2023-2024, une demande d'avis m'a été soumise par le conseil d'administration d'un centre de services scolaire concernant leur outil d'aide à la décision en matière de gestion des modules de jeux en période hivernale.

Tout avis rendu en vertu de l'article 19 est publié sur le site web du Protecteur national de l'élève dans les 30 jours de sa transmission.

ENQUÊTES À L'INITIATIVE DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE

Aucune enquête n'a été réalisée à mon initiative en matière de violence à caractère sexuel, en vertu de l'article 46 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, en 2023-2024.

CONCLUSION

En conclusion de ce premier rapport annuel d'activités, il me paraît important de souligner la posture souhaitée lors des interventions des protectrices et protecteurs régionaux de l'élève — en leur qualité d'ombudsmans de l'éducation — auprès des élèves, de leurs parents et des organismes scolaires : veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents tout en contribuant à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau scolaire, et ce, de manière impartiale, rigoureuse et bienveillante.

STATISTIQUES

Pour l'année scolaire 2023-2024, les statistiques couvrent la période du 28 août 2023 au 30 juin 2024. Les prochains rapports annuels d'activités couvriront l'intégralité d'une année scolaire (1^{er} juillet au 30 juin).

Renseignements relatifs aux statistiques des protectrices et protecteurs régionaux de l'élève

Plainte/signalement reçu	Dossier relatif à une plainte ou à un signalement créé entre le 28 août 2023 et le 30 juin 2024 (inclusivement).
Plainte/signalement terminé	<p>Dossier relatif à une plainte ou à un signalement examiné et :</p> <ul style="list-style-type: none">• dont les <i>Conclusions</i>, sans recommandations, ont été communiquées à la personne plaignante ou signalante et à l'organisme scolaire concerné; ou• dont la ou les recommandations formulées dans les <i>Conclusions</i> ont toutes été refusées par l'organisme scolaire concerné; ou• dont la ou les recommandations acceptées préalablement par l'organisme scolaire ont toutes été implantées à la satisfaction de la protectrice régionale ou du protecteur régional de l'élève; ou• dont le rapport de facilitation a été communiqué à la personne plaignante et à l'organisme scolaire; ou• réglé à la satisfaction de la personne plaignante en cours de traitement le ou avant le 30 juin de l'année de référence. <p>L'une ou plusieurs des situations énumérées ci-haut peuvent être considérées pour les statistiques relatives aux <u>motifs</u> de plaintes et de signalements, ou pour celles qui sont relatives aux <u>recommandations et à leur acceptation et implantation</u>.</p>
Plainte/signalement refusé ou interrompu	Dossier relatif à une plainte ou à un signalement que la protectrice régionale ou le protecteur régional de l'élève a refusé ou cessé de traiter parce que jugé hors de sa compétence ou pour l'un des motifs prévus par la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i> .
Plainte/signalement abandonné	Dossier relatif à une plainte ou à un signalement pour lequel la personne plaignante ou signalante se désiste en cours de traitement.

Tableau 1 — Nombre de plaintes et signalements

Types de plaintes ou de signalements	Nombre de plaintes ou de signalements			
	Reçus	Terminés	Refusés	Abandonnés
Plaintes en lien avec les services scolaires	33	22	0	2
Plaintes concernant des actes de violence ou d'intimidation	5	3	0	0
Plaintes concernant des actes de violence à caractère sexuel	9	2	0	0
Signalements concernant des actes de violence à caractère sexuel	3	2	0	0
Total	50	29	0	2

Tableau 2 — Nombre et ratio des plaintes et des signalements reçus par organismes scolaires pour 1 000 élèves

Organisme scolaire	Effectif*	Nombre de plaintes et signalements	Ratio de plaintes par 1 000 élèves
Centre de services scolaire de Charlevoix	5211	3	0,58
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	8124	0	0,00
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud	9908	2	0,20
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	547	0	0,00
Centre de services scolaire de l'Estuaire	5081	1	0,20
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	4417	7	1,58
Centre de services scolaire des Îles	1238	0	0,00
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées	5654	9	1,59
Centre de services scolaire des Phares	10 615	9	0,85
Centre de services scolaire du Fer	4713	4	0,85
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	4536	0	0,00
Centre de services scolaire du Littoral	398	0	0,00
Centre de services scolaire René-Lévesque	5782	3	0,52
Commission scolaire Central Québec	5362	5	0,93
Commission scolaire Eastern Shores	1157	4	3,46
Établissements d'enseignement privés	1527	3	1,96
Total	74 270	50	0,67

* Les données non officielles du MEQ, avril 2024.

Note : Afin de garantir la confidentialité des enquêtes des protectrices et protecteurs régionaux de l'élève et la protection des renseignements personnels des personnes plaignantes et signalantes, les statistiques au niveau de chaque établissement d'enseignement public ou privé ne sont pas publiées.

Tableau 3 — Délai moyen d'examen des plaintes et des signalements

Nombre de dossiers de plaintes et de signalements considérés	Jours ouvrables*
31	24

* Le calcul tient compte des dossiers terminés, refusés ou abandonnés.

Tableau 4 — Nombre et répartition des motifs pour les plaintes et signalements terminés

Nature des motifs des plaintes ou des signalements	Total	Fondés	Non fondés	Facilitation et autres*
Entretien, sécurité des lieux et salubrité des installations scolaires	5	1	3	1
Intimidation, violence (autre que violence à caractère sexuel)	5	4	1	0
Acte de violence à caractère sexuel	4	2	2	0
Bris de services/de scolarisation	4	3	1	0
Transport scolaire	3	0	1	2
PRE-Allégations de représailles/menaces de représailles	2	1	0	1
Attitude relationnelle et intervention éducative	2	0	1	1
Règles de conduite, politiques et règlements, mesures de sécurité	1	1	0	0
Contrat de services éducatifs (établissements d'enseignement privés)	1	0	1	0
Pénurie de personnel	1	0	1	0
Services complémentaires	1	0	1	0
PRE-Application inadéquate ou non optimale de la procédure du traitement des plaintes (art. 17 LPNE)	1	1	0	0
Autre (préciser)	1	1	0	0
Classement de l'élève	1	1	0	0
Bris de communication ou refus d'accès	1	0	0	1
Décision du conseil d'administration/conseil d'établissement	1	0	1	0
Élèves à risque et élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) — autres motifs	1	0	0	1
Total	35 (100 %)	15 (42,9 %)	13 (37,1 %)	7 (20 %)

* Ce regroupement réunit principalement les codes de conclusion « facilitation », « impossible de se prononcer » ou « sans conclusion ».

Note : Une plainte ou un signalement peut se décliner en un ou plusieurs motifs. Ceci explique pourquoi on retrouve dans les tableaux 5 et 6 plus de motifs que de dossiers de plaintes et de signalements terminés (tableau 1).

Tableau 5 — Nombre de motifs pour les plaintes et les signalements terminés par organismes scolaires

Organisme scolaire	Total	Fondés	Non fondés	Facilitation et autres*
Centre de services scolaire de Charlevoix	2	0	2	0
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	0	0	0	0
Centre de services scolaire de l'Estuaire	3	2	1	0
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud	1	0	1	0
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	0	0	0	0
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	5	4	0	1
Centre de services scolaire des Îles	0	0	0	0
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées	5	1	3	1
Centre de services scolaire des Phares	5	3	0	2
Centre de services scolaire du Fer	3	2	0	1
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	0	0	0	0
Centre de services scolaire du Littoral	0	0	0	0
Centre de services scolaire René-Lévesque	3	0	3	0
Commission scolaire Central Québec	2	1	1	0
Commission scolaire Eastern Shores	3	1	1	1
Établissements d'enseignement privés	3	1	1	1
Total	35 (100 %)	15 (42,9 %)	13 (37,1 %)	7 (20 %)

* Ce regroupement réunit principalement les codes de conclusion « facilitation », « impossible de se prononcer » ou « sans conclusion ».

Note : Afin de garantir la confidentialité des enquêtes des protectrices et protecteurs régionaux de l'élève et la protection des renseignements personnels des personnes plaignantes et signalantes, les statistiques au niveau de chaque établissement d'enseignement public ou privé ne sont pas publiées.

Tableau 6 — Nombre de recommandations relatives aux plaintes et signalements terminés

Nature des recommandations	Total	Acceptées	Partiellement acceptées	Refusées
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence — Actualisation	9	9	0	0
Plan d'intervention (PI) — Élaboration ou révision	6	6	0	0
Autre (préciser)	6	3	0	3
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence — Application	6	5	1	0
Respect des encadrements pédagogiques (ex. normes et modalités d'évaluation, Programme de formation de l'école québécoise)	4	4	0	0
Services aux élèves à risque et HDAA — Accessibilité	3	3	0	0
Implantation des recommandations	3	0	0	3
Classement des élèves — Révision des procédures de classement	3	3	0	0
Sécurité et entretien des lieux	2	2	0	0
Plan de surveillance stratégique — Élaboration et révision	2	2	0	0
Règles de conduite de l'établissement — Application — Élaboration et révision	1	1	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire — Violence à caractère sexuel	1	1	0	0
Respect des encadrements scolaires (ex. : calendrier scolaire, ratios dans les groupes, admissibilité, etc.)	1	1	0	0
Accommodements pour raisons humanitaires	1	0	0	1
Collaboration avec les parents	1	1	0	0
Plan de service intersectoriel individualisé (PSII) ou plan de transition de l'école vers la vie active (TEVA)	1	1	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire — Prévention et intervention violence/intimidation	1	1	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire — Intervention éducative	1	1	0	0
Plan d'intervention (PI) — Application	1	1	0	0
Procédure de traitement des plaintes et des signalements	1	1	0	0
Services aux élèves à risque et HDAA — Bonnes pratiques (préciser)	1	1	0	0
Protocole de gestion de crise — Élaboration ou révision	1	1	0	0
Règles de conduite de l'établissement — Application	1	0	1	0
Total	57 (100 %)	48 (84,2 %)	2 (3,5 %)	7 (12,3 %)

Note : Une plainte ou un signalement peut se décliner en plus d'un motif et plusieurs recommandations peuvent découler d'un seul motif. Ceci explique que le nombre de recommandations des tableaux 6 à 9 est égal ou supérieur au nombre de motifs des tableaux 4 et 5 pour les plaintes et les signalements terminés.

Tableau 7 — Nombre de recommandations relatives aux plaintes et signalements terminés par organisme

Organisme scolaire	Total	Acceptées	Partiellement acceptées	Refusées
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	0	0	0	0
Centre de services scolaire de l'Estuaire	6	5	0	1
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	0	0	0	0
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	12	10	0	2
Centre de services scolaire des Îles	0	0	0	0
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées	5	3	1	1
Centre de services scolaire des Phares	9	6	1	2
Centre de services scolaire du Fer	15	14	0	1
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	0	0	0	0
Centre de services scolaire du Littoral	0	0	0	0
Centre de services scolaire René-Lévesque	3	3	0	0
Commission scolaire Central Québec	2	2	0	0
Commission scolaire Eastern Shores	4	4	0	0
Établissements d'enseignement privés	1	1	0	0
Total	57 (100 %)	48 (84,2 %)	2 (3,5 %)	7 (12,3 %)

Tableau 8 — Nombre de recommandations acceptées par statut d'implantation et par type de recommandation

Nature des recommandations	Total	Implantées	Partiellement implantées	Non implantées	Refus de faire le suivi
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence — Actualisation	9	1	1	0	7
Plan d'intervention (PI) — Élaboration ou révision	5	2	0	0	3
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence — Application	5	0	1	0	4
Respect des encadrements pédagogiques (ex. : normes et modalités d'évaluation, Programme de formation de l'école québécoise, etc.)	4	1	0	0	3
Classement des élèves — Révision des procédures de classement	4	4	0	0	0
Plan de surveillance stratégique — Élaboration et révision	3	1	0	0	2
Services aux élèves à risque et HDAA — Accessibilité	3	0	0	0	3
Autre (préciser)	3	2	0	0	1
Sécurité et entretien des lieux	2	0	0	0	2
Collaboration avec les parents	1	0	0	0	1
Règles de conduite de l'établissement — Application	1	1	0	0	0
Protocole de gestion de crise — Élaboration ou révision	1	0	0	0	1
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire — Intervention éducative	1	0	0	0	1
Règles de conduite de l'établissement — Application — Élaboration et révision	1	1	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire — Prévention et intervention violence/intimidation	1	1	0	0	0
Élaboration d'un plan de formation du personnel scolaire — Violence à caractère sexuel	1	0	0	0	1
Respect des encadrements scolaires (ex. : calendrier scolaire, ratios dans les groupes, admissibilité, etc.)	1	1	0	0	0
Procédure de traitement des plaintes et des signalements	1	1	0	0	0
Services aux élèves à risque et HDAA — Bonnes pratiques (préciser)	1	0	0	0	1
Plan de service intersectoriel individualisé (PSII) ou plan de transition de l'école vers la vie active (TEVA)	1	1	0	0	0
Plan de surveillance stratégique — Application	1	1	0	0	0
Total	50 (100 %)	18 (36 %)	2 (4 %)	0 (0 %)	30 (60 %)

Tableau 9 — Nombre de recommandations acceptées par statut d'implantation et par organisme scolaire

Organisme scolaire	Total	Implantées	Partiellement implantées	Non implantées	Refus de faire le suivi
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	0	0	0	0	0
Centre de services scolaire de l'Estuaire	5	0	0	0	5
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	0	0	0	0	0
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	10	5	2	0	3
Centre de services scolaire des Îles	0	0	0	0	0
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées	4	2	0	0	2
Centre de services scolaire des Phares	7	0	0	0	7
Centre de services scolaire du Fer	14	1	0	0	13
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	0	0	0	0	0
Centre de services scolaire du Littoral	0	0	0	0	0
Centre de services scolaire René-Lévesque	3	3	0	0	0
Commission scolaire Central Québec	2	2	0	0	0
Commission scolaire Eastern Shores	4	4	0	0	0
Établissements d'enseignement privés	1	1	0	0	0
Total	50 (100 %)	18 (36 %)	2 (4 %)	0 (0 %)	30 (60 %)

ANNEXE

Région de la Marée-Montante

Établissements d'enseignement privés

Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière

Collège Dina-Bélanger

Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup

École trilingue Vision Rivière-du-Loup

Institut d'enseignement de Sept-Îles



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits
des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne
concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton
protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

PERSONNE ne peut te menacer ou te faire
des représailles parce que toi ou tes
parents avez porté plainte.



